

Nom et prénom de l'enfant :



Règlement des maternelles

L'école maternelle est l'étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission première est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

SORTIES ET ABSENCES



Aucune sortie n'est autorisée durant la journée, sauf cas particuliers (rééducation, rendez-vous médical...). Dans tous les cas, vous devez avertir l'enseignant(e) par Ecole Directe.

En cas de maladie, prévenir le secrétariat et au retour de l'enfant présenter un justificatif d'absence.

Il est souhaitable en cas de maladie contagieuse (varicelle, grippe, conjonctivite, gastro-entérite...) que les enfants soient gardés à domicile. Pour le matin, les parents déposent leur enfant à l'entrée de l'école. Les parents de TPS et PS les récupèrent le soir, cour maternelles.

HYGIENE ET TENUE



Sont interdits les boucles d'oreilles pendantes, les mèches colorées, les tonsures, le maquillage.

En cas de parasites (poux), les parents doivent prévenir l'enseignante et procéder aux traitements nécessaires.

Si la santé de votre enfant nécessite de prendre un traitement sur le temps scolaire, l'enseignante ne peut le donner qu'avec la fiche d'autorisation remise en début d'année avec l'ordonnance.

Chaque vêtement (écharpe, bonnet, gant, pull et gilet...) **doit être marqué lisiblement au nom de l'enfant.**

GOÛTER



Les goûters sont interdits à l'école. Une collation du matin est organisée dans les classes de maternelles avant 9h30. Celle-ci est fournie par vos soins. Sont autorisés les fruits, les compotes, les produits laitiers.

Tout autre goûter ne peut être distribué à l'enfant.

Les chewing-gums, les bonbons et les sucettes sont interdits.

Les enfants restants à la garderie peuvent apporter un goûter qui sera consommé après 16h50.



ANNIVERSAIRE

Si vous le souhaitez, votre enfant peut fêter son anniversaire en classe. Il est préférable de prévoir des gâteaux ou biscuits simples à partager, éventuellement une boisson (non gazeuse). On évitera bien-sûr les sachets de bonbons individuels ; vous pouvez éventuellement apporter un paquet à partager en classe. Merci de prévenir l'enseignante à l'avance.



RECREATION

Les petits jouets ne sont pas interdits mais restent sous la responsabilité des enfants.



REPAS

Pour les TPS-PS et MS il est impératif de donner à l'enfant un bavoir en tissu ou une serviette de table avec un élastique afin qu'il puisse le mettre seul, ne pas oublier d'y inscrire son nom.



POCHETTE VERTE

Cet outil est important pour transmettre les informations. Merci de signer chaque circulaire et de le rendre très rapidement.



ECOLE DIRECTE

Toutes les informations école ou établissement sont envoyées via Ecole Directe. Il est indispensable et recommandé de suivre les informations.



DOUDOUS et TETINE TPS-PS

Les doudous et tétines sont les bienvenus à l'école dans le sac de votre enfant et ne seront utilisés que pour le temps de sieste. Les élèves rentrent dans l'école sans tétines.

Parents, nous comptons sur vous et vous remercions pour votre collaboration et votre confiance.



Signatures parents ou responsables légaux de l'élève précédées de la mention « lu et approuvé »

Le Chef d'Établissement École


Marie Hélène RIGAUT
Chef d'Établissement
École Notre Dame
80120 RUE